

LES SITES CONTAMINÉS: ADOPTER LES DIRECTIVES À LA CDP 3!

NOVEMBRE 2019

LES SITES CONTAMINÉS PAR LE MERCURE

La décision MC-2/8 sur les sites contaminés invitait les parties à continuer de commenter sur les directives qui sont en cours d'élaboration et qui devront être adoptées à la CdP 3 pendant la période intersession. Ces directives ont fait l'objet de nombreux commentaires et révisions de la part du groupe d'experts, des parties et d'autres personnes. Il est urgent d'adopter ces directives afin de permettre à de nombreux pays en développement, en particulier ceux dans lesquels se déroulent les activités d'extraction minière et artisanale à petite échelle de l'or (ASGM), de prendre des mesures pour adresser les sites contaminés afin d'empêcher l'exposition des populations et des écosystèmes à ce métal toxique. Bien que les directives qui ont été élaborées jusqu'à présent constituent une base solide pour l'identification et l'évaluation des sites, elles manquent un accent stratégique sur l'assainissement des sites où se déroulent les activités d'extraction minière et artisanale à petite échelle de l'or.

Les activités d'extraction minière et artisanale à petite échelle de l'or (ASGM) entraînent une augmentation rapide des sites contaminés au mercure

qui contribuent aux émissions atmosphériques, à la contamination des cours d'eau et à l'empoisonnement de la chaîne alimentaire aquatique. L'approvisionnement en mercure destiné aux activités d'extraction minière et artisanale à petite échelle de l'or, doit être arrêté afin d'éviter une augmentation massive du nombre de sites contaminés qui nécessiteront une décontamination à l'échelle mondiale à des frais élevés. Les sites où se déroulent les activités d'extraction minière et artisanale à petite échelle de l'or sont également parmi les sites les plus difficiles à assainir à cause de leur éloignement, des populations qui y sont, de l'intégration urbaine et même des locaux commerciaux tels que les boutiques de vente de l'or. Le fait de permettre l'utilisation continue du mercure dans l'extraction minière artisanale à petite échelle de l'or (ASGM) est à l'origine de la prolifération mondiale des sites contaminés par le mercure. Toutes les parties devraient être encouragées à adopter les directives sur les sites contaminés à la CdP 3 afin de permettre à de nombreux pays de prendre des mesures d'évaluation immédiates. Par la suite, les directives devraient être soumises à un examen régulier et la petite sous-section spécifique sur les sites liés à l'extraction minière et artisanale

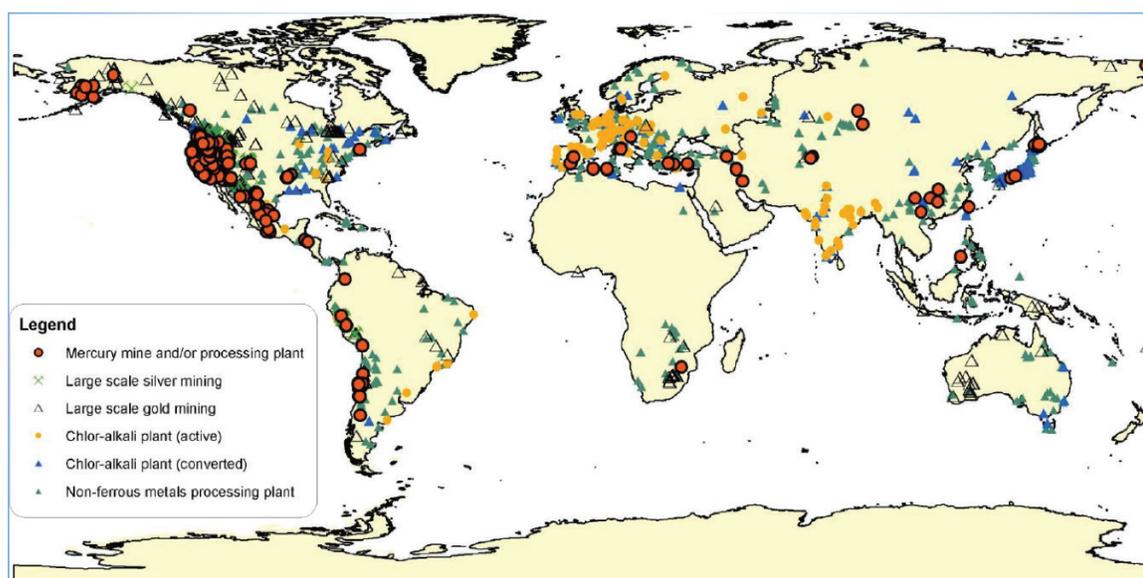


Figure 1. Sites contaminés par le mercure dans le monde. Source: Kocman et al 2013.

à petite échelle de l'or (ASGM) devrait être considérablement élargie dès que possible. Les directives bénéficieraient également d'études de cas des sites de l'extraction minière et artisanale à petite échelle de l'or (ASGM) dans lesquels l'assainissement s'est fait avec succès. L'IPEN a soumis des informations détaillées sur cette question et certains ont été inclus dans le projet d'orientation. En plus, l'IPEN a élaboré un guide détaillé pour la gestion et l'assainissement des sites contaminés au mercure qui a été recommandé par la Norvège comme un guide qui est très utile pour les parties.

Selon certaines estimations, il existe plus de 3 000 sites contaminés au mercure à l'échelle mondiale qui causent une contamination localisée, mais qui libèrent également environ 82 tonnes de mercure dans

l'atmosphère et 116 autres tonnes s'écoulent dans les cours d'eau et les zones environnantes à cause de la pluie (Kocman et al 2013). À mesure que l'extraction minière et artisanale à petite échelle de l'or augmente, la quantité d'émissions et de rejets continuera de croître.

Les sites contaminés au mercure sont causés par une série d'industries et d'utilisations du mercure, y compris:

- l'extraction minière de mercure et la distillation du cinabre;
- Les usines de chlore alcali
- Le traitement des métaux précieux à grande échelle



Figure 2. Site contaminé par le mercure, Indonésie. Source: Lee Bell, IPEN



Figure 3. Usine de cyanuration contaminée au mercure en Indonésie. Stocks de résidus, rejets liquides, émissions de carbone activé rôti chargé d'or, de mercure et de cyanure. Les résidus contaminés ont été donnés comme matériaux de construction. Source: Lee Bell, IPEN

- L'extraction minière et artisanale à petite échelle d'or- l'amalgamation et le mercure/la combinaison cyanuration
- La production des métaux non ferreux
- La production de pétrole et de gaz et les installations de raffinage
- La production de l'acétaldéhyde
- La production de chlorure vinyle et d'acétate de vinyle
- La décharge urbaine et les sites de brûlage à l'air libre.

L'adoption des directives sur les sites contaminés à la CdP 3 accélérera la capacité de nombreuses parties à identifier les sites contaminés, évaluer la contamination et de prendre des mesures pour réduire l'exposition humaine, protéger la santé des populations et réduire la contamination de l'environnement.

***Pour plus de détails contactez Lee Bell,
conseiller en Politiques sur le mercure, IPEN:
leebell@ipen.org***



pour un avenir sans toxines

www.ipen.org • ipen@ipen.org • [@ToxicsFree](https://twitter.com/ToxicsFree)